

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

# AXA Or et Matières Premières

Catégorie d'actions : AXA Or et Matières Premières Distribution EUR (ISIN : FR0010011189)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

## Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ».

### Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est de rechercher à répliquer la performance de l'indice composite de référence (composé pour 2/3 de l'indice FTSE World Mining et pour 1/3 de l'indice FTSE World Oil & Gas), à la hausse comme à la baisse, diminuée des frais de fonctionnement et de gestion, des frais de transaction et de la fiscalité applicable à l'OPCVM, tout en cherchant à maîtriser l'écart entre la valeur liquidative et l'évolution de l'indice à un niveau inférieur à 2% (ou 10% de la volatilité de l'indice).

### Politique d'investissement

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste en la construction d'un portefeuille cherchant à répliquer au mieux l'indice composite de référence par la mise en œuvre d'une ou plusieurs des techniques suivantes:

- la réplification pure, qui consiste à construire un portefeuille identique à l'indice composite de référence
  - la réplification par échantillonnage, qui consiste à construire un portefeuille proche mais non identique à l'indice composite de référence
  - la réplification synthétique, qui consiste à exposer l'OPCVM à l'indice de référence ou certains de ses composants par le biais d'instruments dérivés
- La politique d'investissement vise par ailleurs à limiter l'écart entre la valeur liquidative et l'évolution de l'indice composite de référence à un niveau inférieur à 2% (ou 10% de la volatilité de l'indice).
- L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif en actions de l'univers de l'indice composite de référence, c'est-à-dire en actions de sociétés intervenant sur les marchés des métaux précieux et des matières premières. En fonction de l'évolution des marchés, l'OPCVM peut également investir dans des actions non comprises dans l'univers de référence afin de chercher à générer de la surperformance.

L'OPCVM peut également investir la totalité de son actif dans certains titres de créances et instruments du marché monétaire dont la notation est principalement comprise entre AAA et BBB- sur l'échelle Standard & Poor's (ou équivalent chez toute autre agence de notation), et dont les performances peuvent être échangées contre la performance de l'indice de référence ou d'une ou plusieurs actions le composant.

Pour ce qui concerne les titres de taux dans lesquelles l'OPCVM investit, le gérant mène sa propre analyse de crédit pour sélectionner des titres. Ainsi, la décision d'acquiescer ou de céder un titre ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose sur une analyse interne du gérant.

Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPCVM, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir. Ces dérivés peuvent permettre d'échanger la performance d'instruments financiers contre la performance de l'indice de référence ou de ses composants, pour permettre la réplification de l'indice de référence.

### Indicateur de référence

L'indice composite, composé précisément à hauteur de : 66,67% de l'indice FTSE World Mining Total return Gross et de 33,33% de l'indice FTSE World Oil & Gas Producers Total Return Gross.

L'indice FTSE World Mining, dividendes bruts réinvestis, regroupe des entreprises internationales actives dans l'extraction, la transformation ou la commercialisation d'or, de métaux et d'autres matières premières.

L'indice FTSE World Oil & Gas Producers, dividendes bruts réinvestis, regroupe des entreprises internationales actives dans l'extraction, la transformation ou la commercialisation de produits pétroliers et de gaz.

La composition des indices est disponible sur: [www.ftse.com](http://www.ftse.com).

### Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

### Durée de placement recommandée

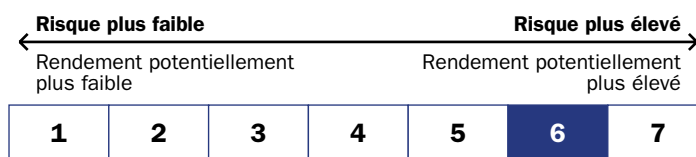
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

### Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription, de rachat et d'échange entre les actions « C » et « D » doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

## Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions internationales.

### Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

## MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS AXA Or et Matières Premières

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.50%
----------------	-------

Frais de sortie	Aucun
-----------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

#### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.54%
----------------	-------

#### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

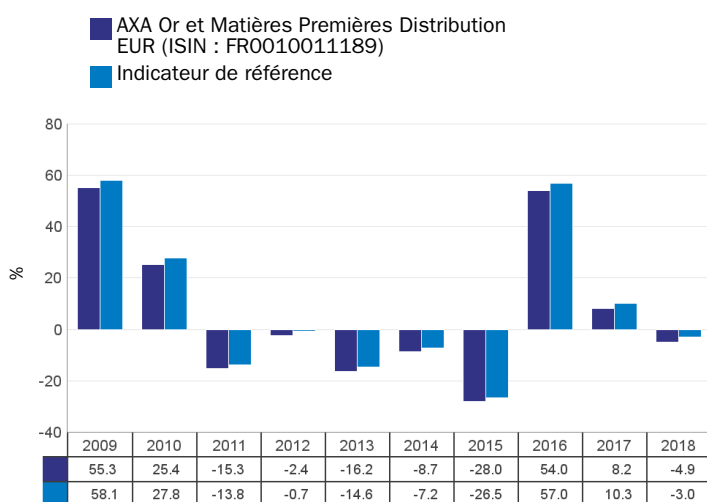
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

### Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 31/08/1987.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

### Informations pratiques

#### Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

#### Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

#### Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

#### Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

#### Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.